



Structure de la forêt privée en 2012 dans les Dom

Des forêts privées peu exploitées

La forêt occupe une part du territoire plus importante dans les départements d'outre-mer (Dom) qu'en métropole, mais la part de la propriété privée y est plus faible. Les propriétés privées sont plus anciennes et légèrement plus petites qu'en métropole mais ne sont pas aussi morcelées. Les travaux forestiers sont moins fréquents, notamment aux Antilles où la forêt naturelle est prédominante. La récolte de bois dans les Dom est essentiellement destinée à l'autoconsommation.

Avec des taux de boisement de 40 % environ en Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion, la forêt occupe une place plus importante dans les départements d'outre-mer (Dom) qu'en métropole (25 % du territoire). Mais la part de la propriété privée y est plus faible, représentant environ la moitié de la surface forestière en Guadeloupe, les

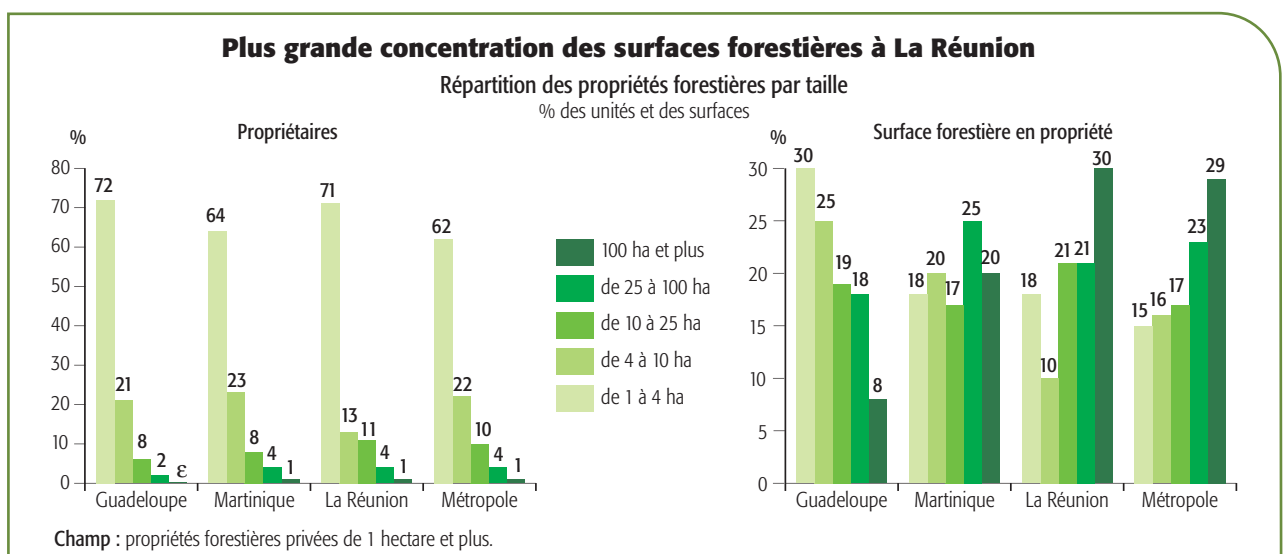
deux tiers en Martinique et seulement le quart à La Réunion, contre environ 75 % en métropole.

Des propriétés plus petites qu'en métropole

Les propriétés forestières d'au moins un hectare, au nombre de 2 430 en Martinique et 3 100 à La Réunion, ont des tailles moyennes assez proches (7

et 8 ha respectivement), mais légèrement plus petites que celle des propriétés de métropole (9 ha). Avec 4 hectares en moyenne, la taille des 6 000 propriétés de Guadeloupe est nettement inférieure.

Comme en métropole, de grands domaines côtoient de nombreuses petites propriétés. Ainsi, en Martinique et à La Réunion, les propriétés



Source : Agreste – Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

de 25 hectares et plus (5 %) occupent plus de 45 % des superficies forestières. À La Réunion, comme en métropole, les propriétés de plus de 100 hectares (1 %) regroupent environ 30 % des superficies.

Peu de morcellement dans les Dom

La propriété forestière apparaît peu morcelée dans les Dom, où le nombre moyen d'îlots forestiers (ensembles boisés d'un seul tenant) par propriétaire est de 1,3, contre 4,7 îlots par propriétaire en moyenne en métropole. Et au sein de ces propriétés d'au moins un hectare, la surface représentée par

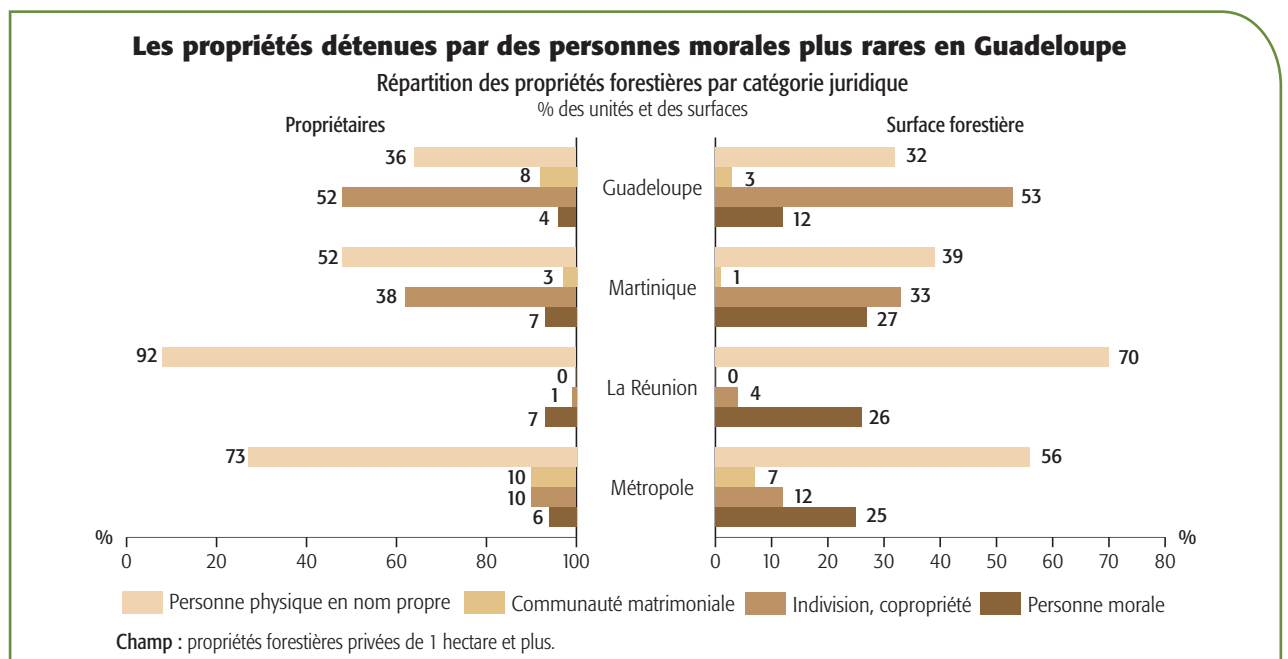
les îlots de moins d'un hectare est négligeable (environ 2 %, contre 15 % en métropole).

Des indivisions ou copropriétés plus nombreuses aux Antilles

Plus de 90 % des propriétaires privés dans les Dom sont des personnes physiques, détenant plus des trois quarts de la surface en forêt, comme en métropole. Parmi ces personnes physiques, plus de la moitié sont en indivision ou en copropriété en Guadeloupe et 41 % en Martinique (contre 1 % à La Réunion et seulement 10 % en métropole). Ces indivisions ou copropriétés comprennent en

moyenne 9 personnes physiques en Guadeloupe et 4 en Martinique. Leur taille moyenne, d'environ 5 hectares, est du même ordre que celle des personnes physiques en nom propre.

En Martinique et à La Réunion, la part des personnes morales, principalement des sociétés civiles immobilières, est de 7 % en nombre, mais d'un peu plus du quart en superficie, des chiffres proches de ceux de la métropole. La Guadeloupe se distingue par une moindre fréquence des propriétés détenues par des personnes morales : 4 % des propriétaires ne détenant que 12 % de la superficie.



Source : Agreste – Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

Des propriétés plus anciennes aux Antilles et des propriétaires souvent issus de l'agriculture

Les propriétés des personnes physiques, qu'elles soient en nom propre ou en indivision, sont plus anciennes aux Antilles : 60 % ont plus de 25 ans en Guadeloupe et 75 % en Martinique, contre seulement 40 % à La Réunion ou en métropole. À l'inverse, seulement 6 % des propriétés ont moins de 10 ans aux Antilles, contre 20 % à La Réunion ou en métropole.

Concernant les seuls propriétaires en nom propre ou en communauté matrimoniale, leur activité professionnelle actuelle, ou passée lorsqu'ils

sont retraités, est souvent le secteur agricole en Guadeloupe (56 % d'entre eux) et à La Réunion (49 %). Cette activité concerne le tiers d'entre eux en Martinique comme en métropole. Ils détiennent la moitié de la surface en forêt dans chacun des trois Dom (35 % en métropole).

L'âge moyen des propriétaires en nom propre ou en communauté matrimoniale est plus élevé aux Antilles, phénomène accentué par le fort taux d'indivision. Il est de 71 ans en moyenne en Guadeloupe, 68 ans en Martinique, contre 61 ans à La Réunion et 64 ans en métropole.

Beaucoup de forêts naturelles non exploitées aux Antilles

La forêt naturelle, caractérisée par une quasi-absence d'intervention humaine, représente le peuplement principal en Guadeloupe et Martinique : respectivement 84 % et 91 % du peuplement. À La Réunion, le peuplement est composé de 40 % de forêt naturelle, 49 % de futaie feuillue et 8 % de taillis simples.

La production de bois est rarement un objectif des propriétaires privés dans les Dom, les principales attentes portant sur la constitution de patrimoine ou l'attachement affectif.

De fait, moins de 5 % des propriétaires effectuent des travaux forestiers aux

Antilles. Ces travaux sont essentiellement effectués par le propriétaire lui-même et/ou sa famille, qui déclare y consacrer alors 7 jours en moyenne par an en Martinique et 25 jours en Guadeloupe. Quasiment aucun n'a reçu une formation ou des conseils d'un expert forestier et très peu déclarent lire des revues forestières (9 % en Guadeloupe, 3 % en Martinique).

Davantage de travaux forestiers à La Réunion

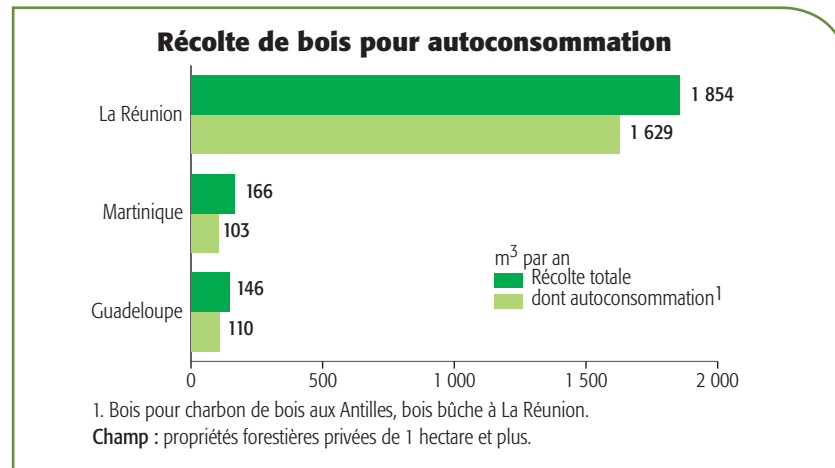
Les travaux forestiers sont plus fréquents à La Réunion que dans les autres Dom mais restent moins importants qu'en métropole. 27 % des propriétaires forestiers réunionnais déclarent ainsi effectuer des travaux forestiers. Ces travaux sont essentiellement effectués par le propriétaire lui-même et/ou sa famille, ceux-ci déclarant y consacrer 61 jours en moyenne par an. Très peu de propriétaires déclarent avoir suivi une formation ou reçu les conseils non rémunérés d'un expert forestier (4 %) et 12 % déclarent lire des revues forestières.

Par comparaison, les propriétaires de métropole déclarent à 46 % effectuer des travaux forestiers pour 22 jours par an en moyenne. 15 % ont suivi une formation ou reçu les conseils non rémunérés d'un expert forestier, 29 % lisent des revues forestières.

Peu de bois récolté

Les forêts privées des Dom sont actuellement peu exploitées, et la production de bois d'œuvre est surtout issue des forêts publiques. Il existe quelques scieries en Martinique et à La Réunion, mais la filière reste à organiser.

La récolte de bois des propriétaires de forêt privée est estimée par l'enquête à 2 200 m³ par an au cours des 5 dernières années dans l'ensemble des trois Dom, dont 80 % à La Réunion. Elle concerne 4 % des propriétaires en Guadeloupe, 6 % en Martini-



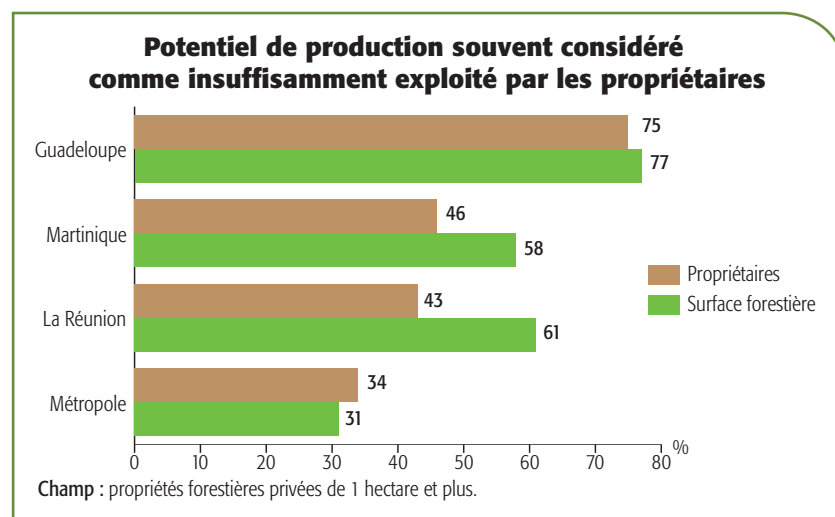
Source : Agreste – Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

que et 24 % à La Réunion. Cette récolte est essentiellement destinée à l'autoconsommation, sous forme de charbon de bois en Guadeloupe et en Martinique, et de bois pour bûches à La Réunion.

Un potentiel de production souvent jugé insuffisamment exploité

Le potentiel de production de bois est considéré comme insuffisamment exploité par les trois quarts des propriétaires en Guadeloupe et par près de la moitié d'entre eux en Martinique

et à La Réunion, contre un tiers seulement des propriétaires en métropole. En Guadeloupe, la principale raison invoquée est le manque de temps ou de connaissance du marché (64 % des propriétaires). En Martinique, les raisons invoquées sont plus diverses : difficultés d'accès ou manque de desserte (33 %), contraintes réglementaires (21 %), manque de temps ou connaissance du marché (13 %), principalement. À La Réunion, les contraintes réglementaires sont le premier motif mentionné (45 % des propriétaires), suivi par les difficultés d'accès



Source : Agreste – Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012

Des surfaces de forêt privée estimées à partir de l'enquête

Le cadastre permet de recenser l'ensemble des parcelles en forêt déclarées aux centres des impôts par leur propriétaire. Cette source a été mobilisée comme base de sondage pour l'enquête sur la forêt privée de 2012. Il est toutefois difficile d'estimer de façon robuste la superficie en forêt privée à partir des seules informations disponibles dans le cadastre, celui-ci étant imparfaitement mis à jour.

L'extrapolation de la surface en forêt privée, à partir des déclarations des propriétaires à l'enquête 2012, additionnée des surfaces des propriétés de moins de 1 hectare (issues du cadastre) conduirait à retenir une estimation de 31 000 hectares de surface forestière privée en Guadeloupe, 18 000 en Martinique et 26 000 à La Réunion.

(26 %) et le manque de temps (15 %). Entre 12 et 22 % des propriétaires selon les Dom expliquent l'insuffisance d'exploitation par l'existence d'autres objectifs que la production de bois (loisir, chasse, biodiversité...).

En Guadeloupe, 23 % des propriétaires se déclarent intéressés par le développement d'une filière de mobilisation du bois (exploitation, transformation, valorisation) mais seuls un quart d'entre eux envisageraient de s'engager à un apport régulier de bois. Ils ne sont que 8 % en Martinique et 3 % à La Réunion à se déclarer intéressés par le développement d'une telle filière. Parmi eux, la proportion de ceux susceptibles de s'engager à un apport régulier de bois est supérieure à La Réunion (62 % contre un tiers en Martinique).

Menus produits : récolte sou- vent réservée au propriétaire

Dans chaque Dom, environ 1 propriétaire sur 6 déclare la présence d'une récolte de menus produits forestiers (fruits, baies...), contre la moitié des propriétaires en métropole. La récolte de ces produits est le plus sou-

vent réservée au propriétaire : 59 % des cas de récolte en Guadeloupe, 41 % en Martinique, 66 % à La Réunion. Lorsqu'elle ne l'est pas, elle est davantage subie par le propriétaire que tolérée. 27 % des récoltes de menus produits sont ainsi effectuées par des personnes extérieures sans autorisation en Guadeloupe et à La Réunion, 34 % en Martinique. Ces récoltes subies sont plus fréquentes dans les propriétés ayant des surfaces plus importantes.

Des forêts ouvertes au public

En Guadeloupe ou à La Réunion, la très grande majorité des propriétés forestières sont d'accès libre (respectivement 92 % et 67 % des surfaces) ou seulement interdites d'accès par pancarte ou barrière (4 % et 25 % des surfaces). Les propriétés « closes » y sont donc assez rares, comme en métropole (5 % des surfaces). Mais en Martinique, plus du tiers des surfaces des propriétés forestières sont « closes ».

Lorsque l'accès est libre ou seulement interdit par pancarte, la fréquentation est considérée comme faible ou

nulle pour plus des deux tiers des propriétaires, et ne procure aucun désagrément pour plus des trois quarts.

Enfin si l'accueil du public n'est quasiment jamais organisé, quelques propriétaires se déclarent intéressés à contractualiser une ouverture de sa forêt au public : de l'ordre de 3 % des propriétaires et 10 % de la surface dans chacun des Dom.

Pas d'organisation de la chasse dans les Dom

La situation de la chasse dans les Dom, où il n'existe pas de société de chasse, n'est pas comparable à celle de la métropole. Aux Antilles, près de 90 % de la surface de chasse est déclarée « Mise à disposition gratuite à un tiers ou à usage exclusif du propriétaire ». À La Réunion, près de 80 % de la surface est déclarée « zone non chassée », le reste étant « à usage du propriétaire ».

Françoise Le Jeannic

SSP - Bureau des statistiques
structurelles, environnementales
et forestières

Méthodologie de l'enquête

L'enquête sur la structure de la forêt privée en 2012 a été réalisée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF). La forêt privée est ici définie comme la forêt détenue par des personnes physiques ou morales privées ou par des organismes publics hors régime forestier.

L'enquête a été conduite en face-à-face auprès d'un échantillon de 6 000 propriétaires de forêt privée, en métropole et, pour la 1^{re} fois en 2012, dans trois Dom (Guadeloupe, Martinique et La Réunion) par les services d'information statistique et économique des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Daaf).

La base de sondage étant le cadastre (mis à jour en 2009), les propriétaires de forêts n'ayant déclaré aucune forêt à l'administration des impôts ne peuvent pas être dénombrés. L'unité statistique est le propriétaire d'une surface totale en

forêt d'au moins 1 hectare dans un département, détenue soit en indivision, soit en copropriété ou soit en propriété seule. L'échantillon est stratifié par département, catégorie juridique (personne morale ou physique) et taille de superficie en forêt. Les taux de sondage varient selon la taille de la propriété, de l'exhaustivité pour les propriétés de 500 hectares et plus, au 1/60 pour les propriétés de 1 à 4 hectares.

L'enquête vise à décrire des profils types de propriétaires afin d'examiner leur comportement tant en termes économiques (production de bois), que sociaux (emploi, loisir...) et environnementaux, ainsi qu'à identifier les freins et les mesures susceptibles d'accroître la mobilisation du bois. Le questionnaire métropole a été légèrement adapté pour tenir compte de certaines spécificités des Dom, comme la présence de forêt naturelle et de récolte de bois pour charbon de bois, ou l'absence de filière bois et d'organisation professionnelle.

Pour en savoir plus...

■ Consultez le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Depuis l'accueil, sélectionner

Thématiques ✓ Bois et forêts

Structure de la forêt privée

Données en lignes ✓ Rubriques forêt exploitations forestières et Scieries

Sous-rubrique : forêt privée

Publications

✓ « Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012 »
Agreste Chiffres et données n° 222 - avril 2014

✓ « Des objectifs de production pour un tiers des propriétaires »
Agreste Primeur n° 306 - décembre 2012

✓ « Enquête sur la structure de la forêt privée en 1999 - La forêt privée morcelée »
Agreste Primeur n° 90 - avril 2001

Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général - SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 70007
93555 Montreuil-sous-bois Cedex
Tél. : 01 49 55 85 85 - Fax : 01 49 55 85 03

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Composition : Brigitte Poulette
Impression : AIN - ministère de l'Agriculture

Dépôt légal : à parution
ISSN : 1760-7132 ■ Prix : 2,50 €
© Agreste 2014



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT